

Détail des aides à l'achat et à l'usage des véhicules GEM

Matra Manufacturing & Services mise à jour le 12 janvier 2007



Récapitulatif

Des aides à l'achat et à l'usage des véhicules GEM

	e2	e4	eS	eL	Particuliers	Associations	Collectivités	Entreprises	Artisans & Professions libérales
Tarif TTC Client au 2 sept 06	11 490,00 €	14 290,00 €	11 990,00 €	13 490,00 €					
AIDES A L ACQUISITION									
ADEME (cf. annexe p.9) versée par MATRA versée par l'ADEME directement	2 000,00 € 2 000,00 €	2 000,00 € 2 000,00 €	2 000,00 € 2 000,00 €	2 000,00 € 2 000,00 €	X X	X X	X	X	X
Crédit d'impôt sur l'IR depuis 07/2006 (Δ limite par foyer fiscal) (cf. annexe p.10)	-	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	X				X
Crédit d'impôt complémentaire (si destruction d'un véhicule immatriculé avant le 01/01/97)	-	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	X				X
Aides locales									
Emanant des régions, des départements ou/et des communes	Renseignez vous auprès de votre dept et région				X	X	X	X	X
TVA récupérable sur TTC Client (à valider auprès de votre centre des impôts)			1 964,92 €	2 210,74 €				X	X
AIDES A L USAGE									
Carte grise moins chère ou gratuite	Renseignez vous auprès de votre dept				X	X	X	X	X
Taxe VU sur la carte grise réduite (pour eS et eL)	Renseignez vous auprès de votre dept				X	X	X	X	X
Assurance à prix réduit	Renseignez vous auprès de votre dept et région				X	X	X	X	X
Stationnement gratuit	Renseignez vous auprès de votre commune, dept et région				X	X	X	X	X
Recharge gratuite	Renseignez vous auprès de votre dept et région				X	X	X	X	X
TVS réduite ou supprimée	Renseignez vous auprès de votre dept et région							X	X
<i>Exemple de coût minimum par exemple pour un artisan ou une profession libérale soumis à l'IR</i>	9490,00 €	9290,00 €	5 025,08 €	6 279,26 €					



Pour les particuliers

AIDES FINANCIÈRES DE L'ADEME

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) rembourse 2000 € pour l'achat d'un véhicule de la gamme GEM (e2, e4, eS ou eL).

Cette aide se matérialise par un remboursement après l'achat d'un GEM.

(Dans la limite de 1000 véhicules jusqu'au 30 juin 2008)

(cf. annexe p.9)

CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE REVENU

Les contribuables bénéficient d'un crédit d'impôt d'un montant de 2000 € sur les véhicules e4, eS et eL.

Le crédit d'impôt est porté à 3000 € si l'achat du véhicule GEM s'accompagne de la destruction d'un véhicule (encore en circulation) immatriculé avant le 1er janvier 1997. (cf. annexe p.10)

AIDES LOCALES

Suivant la région, le département, la commune, différentes aides complémentaires peuvent être accordées.

Renseignez-vous auprès de ces organismes afin de connaître les aides auxquelles vous pouvez avoir droit.

LA CARTE GRISE MOINS CHÈRE, UN CHOIX DEPARTEMENTAL

Certains départements ont décidé de donner un coup de pouce aux acheteurs de certains véhicules propres : ils sont exonérés partiellement ou totalement du coût de la carte grise. Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir si cette mesure existe dans votre région et quels sont les véhicules concernés.

DES ASSURANCES À PRIX RÉDUIT

Les véhicules électriques bénéficient généralement d'assurances moins chères.

PARKING GRATUIT / BORNES

Dans de nombreuses villes, les parkings sont gratuits pour les véhicules électriques. Certaines proposent même aux usagers des bornes électriques gratuites pour recharger votre véhicule.

	e2	e4	eS	eL
Prix de vente TTC (maximum conseillé au 2 sept 06, TVA 19,6%)	11 490,00 €	14 290,00 €	11 990,00 €	13 490,00 €
ADEME (cf. annexe p.9)				
Montant de l'aide	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €
CREDIT D'IMPÔT (cf. annexe p.10)				
Aide fiscale	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Aide fiscale (si destruction d'un véhicule immatriculé avant le 01/01/97)	0 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Prix TTC (Après déduction des différentes aides, sauf aides locales)	9 490,00 €	10 290,00 €	7 990,00 €	9 490,00 €
Si 3000 € d'aides fiscales		9 290,00 €	6 990,00 €	8 490,00 €



Pour les associations

AIDES FINANCIÈRES DE L'ADEME

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) rembourse 2000 € pour l'achat d'un véhicule de la gamme GEM (e2, e4, eS ou eL).

Cette aide se matérialise par un remboursement après l'achat d'un GEM.

(Dans la limite de 1000 véhicules jusqu'au 30 juin 2008)

(cf. annexe p.9)

CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE REVENU

Les associations ne relevant pas de l'impôt sur le revenu ne peuvent pas bénéficier de cette aide. (cf. annexe p.10)

AIDES LOCALES

Suivant la région, le département, la commune, différentes aides complémentaires peuvent être accordées.

Renseignez-vous auprès de ces organismes afin de connaître les aides auxquelles vous pouvez avoir droit.

LA CARTE GRISE MOINS CHÈRE, UN CHOIX DEPARTEMENTAL

Certains départements ont décidé de donner un coup de pouce aux acheteurs de certains véhicules propres : ils sont exonérés partiellement ou totalement du coût de la carte grise. Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir si cette mesure existe dans votre région et quels sont les véhicules concernés.

DES ASSURANCES À PRIX RÉDUIT

Les véhicules électriques bénéficient généralement d'assurances moins chères.

PARKING GRATUIT / BORNES

Dans de nombreuses villes, les parkings sont gratuits pour les véhicules électriques. Certaines proposent même aux usagers des bornes électriques gratuites pour recharger votre véhicule.

	e2	e4	eS	eL
Prix de vente TTC (maximum conseillé au 2 sept 06, TVA 19,6%)	11 490,00 €	14 290,00 €	11 990,00 €	13 490,00 €
ADEME (cf. annexe p.9)				
Montant de l'aide	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €
Prix TTC (Après déduction des différentes aides, sauf aides locales)	9 490,00 €	12 290,00 €	9 990,00 €	11 490,00 €



Pour les collectivités

AIDES FINANCIÈRES DE L'ADEME

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) rembourse 2000 € pour l'achat d'un véhicule de la gamme GEM (e2, e4, eS ou eL).

Cette aide se matérialise par un remboursement après l'achat d'un GEM.

Les collectivités territoriales effectuent leur demande d'aide directement auprès de l'ADEME locale.

Les structures de statut public géré par l'état (Universités, armées, ministères...) ne peuvent prétendre à l'aide de l'ADEME. (Dans la limite de 1000 véhicules

jusqu'au 30 juin 2008)

(cf. annexe p.9)

CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE REVENU

Les collectivités ne bénéficient pas de

AIDES LOCALES

Suivant la région, le département, la commune, différentes aides complémentaires peuvent être accordées.

Renseignez-vous auprès de ces organismes afin de connaître les aides auxquelles vous pouvez avoir droit.

LA CARTE GRISE MOINS CHÈRE, UN CHOIX DEPARTEMENTAL

Certains départements ont décidé de donner un coup de pouce aux acheteurs de certains véhicules propres : ils sont exonérés partiellement ou totalement du coût de la carte grise. Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir si cette mesure existe dans votre région et quels sont les véhicules concernés.

DES ASSURANCES À PRIX RÉDUIT

Les véhicules électriques bénéficient généralement d'assurances moins chères.

PARKING GRATUIT / BORNES

Dans de nombreuses villes, les parkings sont gratuits pour les véhicules électriques. Certaines proposent même aux usagers des bornes électriques gratuites pour recharger votre véhicule.

	e2	e4	eS	eL
Prix de vente TTC (maximum conseillé au 2 sept 06, TVA 19,6%)	11 490,00 €	14 290,00 €	11 990,00 €	13 490,00 €
ADEME (cf. annexe p.9)				
Montant de l'aide	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €
Prix TTC (Après déduction des différentes aides, sauf aides locales)	9 490,00 €	12 290,00 €	9 990,00 €	11 490,00 €



Pour les entreprises

AIDES FINANCIÈRES DE L'ADEME

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) rembourse 2000 € pour l'achat d'un véhicule de la gamme GEM (e2, e4, eS ou eL).

Cette aide se matérialise par un remboursement après l'achat d'un GEM.

(Dans la limite de 1000 véhicules jusqu'au 30 juin 2008)

(cf. annexe p.9)

CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE REVENU

Les entreprises ne bénéficient pas de cette aide. (cf. annexe p.10)

PARKING GRATUIT / BORNES

Dans de nombreuses villes, les parkings sont gratuits pour les véhicules électriques. Certaines proposent même aux usagers des bornes électriques gratuites pour recharger votre véhicule.

AIDES LOCALES

Suivant la région, le département, la commune, différentes aides complémentaires peuvent être accordées.

Renseignez-vous auprès de ces organismes afin de connaître les aides auxquelles vous pouvez avoir droit.

LA CARTE GRISE MOINS CHÈRE, UN CHOIX DEPARTEMENTAL

Certains départements ont décidé de donner un coup de pouce aux acheteurs de certains véhicules propres : ils sont exonérés partiellement ou totalement du coût de la carte grise. Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir si cette mesure existe dans votre région et quels sont les véhicules concernés.

TAXE SUR LA CARTE GRISE

Pas de taxe "utilitaire" ou "de société" sur les véhicules électriques.

TVTS

Pas de TVTS pour les GEM (Taxe sur les véhicules de société).

TVA

La TVA est déductible s'il s'agit d'un véhicule utilitaire eS ou eL. la déduction de TVA n'est pas possible s'il s'agit d'un véhicule pour le transport de personnes e2 et e4.

DES ASSURANCES À PRIX RÉDUIT

Les véhicules électriques bénéficient généralement d'assurances moins chères.

	e2	e4	eS	eL
Prix de vente TTC (maximum conseillé au 2 sept 06, TVA 19,6%)	11 490,00 €	14 290,00 €	11 990,00 €	13 490,00 €
ADEME (cf. annexe p.9)				
Montant de l'aide	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €
Prix TTC (Après déduction des différentes aides, sauf aides locales)	9 490,00 €	12 290,00 €	9 990,00 €	11 490,00 €
Prix HT			7825,08 €	9079,27 €



Pour les artisans

AIDES FINANCIÈRES DE L'ADEME

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) rembourse 2000 € pour l'achat d'un véhicule de la gamme GEM (e2, e4, eS ou eL).

Cette aide se matérialise par un remboursement après l'achat d'un GEM.

(Dans la limite de 1000 véhicules jusqu'au 30 juin 2008)

(cf. annexe p.9)

CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE REVENU

Les contribuables bénéficient d'un crédit d'impôt d'un montant de 2000 € sur les véhicules e4, eS et eL si il relève de l'IR.

Le crédit d'impôt est porté à 3000 € si l'achat du véhicule GEM s'accompagne de la destruction d'un véhicule (encore en circulation) immatriculé avant le 1er janvier 1997. (cf. annexe p.10)

DES ASSURANCES À PRIX RÉDUIT

Les véhicules électriques bénéficient généralement d'assurances moins chères.

AIDES LOCALES

Suivant la région, le département, la commune, différentes aides complémentaires peuvent être accordées. Renseignez-vous auprès de ces organismes afin de connaître les aides auxquelles vous pouvez avoir droit.

LA CARTE GRISE MOINS CHÈRE, UN CHOIX DÉPARTEMENTAL

Certains départements ont décidé de donner un coup de pouce aux acheteurs de certains véhicules propres : ils sont exonérés partiellement ou totalement du coût de la carte grise. Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir si cette mesure existe dans votre région et quels sont les véhicules concernés.

TVTS

Pas de TVTS pour les GEM (Taxe sur les véhicules de société).

PARKING GRATUIT / BORNES

Dans de nombreuses villes, les parkings sont gratuits pour les véhicules électriques. Certaines proposent même aux usagers des bornes électriques gratuites pour recharger votre véhicule.

TAXE SUR LA CARTE GRISE

Pas de taxe "utilitaire" ou "de société" sur les véhicules électriques.

TVA

La TVA est déductible s'il s'agit d'un véhicule utilitaire eS ou eL. La déduction de TVA n'est pas possible s'il s'agit d'un véhicule pour le transport de personnes e2 et e4.

	e2	e4	eS	eL
Prix de vente TTC (maximum conseillé au 2 sept 06, TVA 19,6%)	11 490,00 €	14 290,00 €	11 990,00 €	13 490,00 €
ADEME (cf. annexe p.9)				
Montant de l'aide	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €
CREDIT D'IMPÔT (cf. annexe p.10)				
Aide fiscale	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Aide fiscale (si destruction d'un véhicule immatriculé avant le 01/01/97)	0 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Prix TTC (*Après déduction des différentes aides, sauf aides locales)	9 490,00 €	10 290,00 €	7 990,00 €	9 490,00 €
Si 3000 € d'aides fiscales		9 290,00 €	6 990,00 €	8 490,00 €
Soit HT			6025,08 €	7279,27 €
(si 3000 €)			5025,08 €	6279,27 €



Pour les professions libérales

AIDES FINANCIÈRES DE L'ADEME

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) rembourse 2000 € pour l'achat d'un véhicule de la gamme GEM (e2, e4, eS ou eL).

Cette aide se matérialise par un remboursement après l'achat d'un GEM.

(Dans la limite de 1000 véhicules jusqu'au 30 juin 2008)

(cf. annexe p.9)

CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE REVENU

Les contribuables bénéficient d'un crédit d'impôt d'un montant de 2000 € sur les véhicules e4, eS et eL **si il relève de l'IR.**

Le crédit d'impôt est porté à 3000 € si l'achat du véhicule GEM s'accompagne de la destruction d'un véhicule (encore en circulation) immatriculé avant le 1er janvier 1997. (cf. annexe p.10)

DES ASSURANCES À PRIX RÉDUIT

Les véhicules électriques bénéficient généralement d'assurances moins chères.

AIDES LOCALES

Suivant la région, le département, la commune, différentes aides complémentaires peuvent être accordées. Renseignez-vous auprès de ces organismes afin de connaître les aides auxquelles vous pouvez avoir droit.

LA CARTE GRISE MOINS CHÈRE, UN CHOIX DÉPARTEMENTAL

Certains départements ont décidé de donner un coup de pouce aux acheteurs de certains véhicules propres : ils sont exonérés partiellement ou totalement du coût de la carte grise. Renseignez-vous auprès de votre préfecture pour savoir si cette mesure existe dans votre région et quels sont les véhicules concernés.

PARKING GRATUIT / BORNES

Dans de nombreuses villes, les parkings sont gratuits pour les véhicules électriques. Certaines proposent même aux usagers des bornes électriques gratuites pour recharger votre véhicule.

TAXE SUR LA CARTE GRISE

Pas de taxe "utilitaire" ou "de société" sur les véhicules électriques.

TVA

La TVA est déductible s'il s'agit d'un véhicule utilitaire eS ou eL. La déduction de TVA n'est pas possible s'il s'agit d'un véhicule pour le transport de personnes e2 et e4.

TVTS

Pas de TVTS pour les GEM (Taxe sur les véhicules de société)

	e2	e4	eS	eL
Prix de vente TTC (maximum conseillé au 2 sept 06, TVA 19,6%)	11 490,00 €	14 290,00 €	11 990,00 €	13 490,00 €
ADEME (cf. annexe p.9)				
Montant de l'aide	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €
CREDIT D'IMPÔT (cf. annexe p.10)				
Aide fiscale	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Aide fiscale (si destruction d'un véhicule immatriculé avant le 01/01/97)	0 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Prix TTC (Après déduction des différentes aides, sauf aides locales)	9 490,00 €	10 290,00 €	7 990,00 €	9 490,00 €
Si 3000 € d'aides fiscales		9 290,00 €	6 990,00 €	8 490,00 €
Soit HT			6025,08 €	7279,27 €
(si 3000 €)			5025,08 €	6279,27 €



Annexes

Aides financières de l'ADEME

L'ADEME octroie des aides qui permettent à tout acheteur de choisir entre un véhicule électrique et un véhicule thermique analogue sans que la différence de prix (hors service batterie) soit un handicap.

QUI PEUT L'OBTENIR ?

Les particuliers, les sociétés, les établissements publics, les collectivités territoriales et leur groupement peuvent en bénéficier pour tout véhicule facturé après le 21 novembre 2006.

POUR QUEL VÉHICULE ?

Valable pour tous les véhicules de la gamme GEM 2005 et 2006.

QUEL EST LEUR MONTANT ?

Véhicules électriques spécifiques à trois ou quatre roues et de charge utile inférieure à 3,5 tonnes :

- 2 000 € si la charge utile est inférieure ou égale à 500 kg.
- 3 000 € si la charge utile est supérieure à 500 kg.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'OBTENTION ?

Les véhicules spécifiques donnant droit à l'aide doivent être inscrits sur la liste des modèles retenus par l'ADEME. Pour obtenir cette liste, renseignez-vous auprès de l'espace Info-Énergie le plus proche de chez vous.

RESTRICTIONS

Les véhicules doivent être homologués par l'ADEME.

Le financement est plafonné à 1 000 unités pour les véhicules électriques

spécifiques à 3 ou 4 roues dont la charge utile est inférieure à 3,5 tonnes. Cette aide se matérialise par un remboursement après l'achat d'un GEM.

PROCEDURE DE DEMANDE D'AIDE

Cette procédure ne concerne pas les collectivités territoriales qui doivent demander les aides directement au bureau régional de l'ADEME.

Le Distributeur GEM vend le véhicule aux conditions de prix en vigueur.

Le Distributeur GEM constitue ensuite avec le client un dossier de demande d'aide qui doit comporter obligatoirement :

- La demande d'aide remplie par le propriétaire. (Formulaire page suivante)
- La copie de la carte grise.
- La copie de la facture comportant :
 - La date de facturation.
 - L'appellation commerciale du véhicule.
 - Le numéro de châssis complet.
 - L'identité du propriétaire et du locataire dans le cas d'un crédit bail.
 - Une indication s'il s'agit d'un VD.
- Dans le cas d'un financement par un tiers, crédit bail, LOA ou LLD sur une durée minimale obligatoire de 36 mois :
 - La copie du contrat de financement.
 - Une attestation du bailleur formalisant l'engagement de répercuter le montant de l'aide dans le calcul des loyers.

Le dossier doit ensuite être envoyé à :

Florence MARGE
MATRA MS
 PA de la Clef St Pierre
 BP 4
 78996 ELANCOURT Cedex

Dès réception du dossier complet, MATRA MS se charge de verser au client le montant de l'aide sous forme de chèque et d'en demander ensuite le remboursement à l'ADEME.



Annexes

Le crédit d'impôt

Le crédit d'impôt est une disposition fiscale qui permet aux contribuables de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses faites pour l'achat d'un véhicule "propre". Si ce crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est remboursé.

Cette disposition s'applique aussi aux contribuables non imposables.

claration) et conserver les pièces justificatives en cas de demande des services fiscaux. Pour bénéficier de la majoration de 50 %, il faut pouvoir présenter au service des impôts, s'il le demande, un justificatif de la destruction du véhicule obtenu auprès d'un organisme agréé.

* (Crédit d'impôt limité à 8000 € par personne applicable jusqu'au 31 décembre 2009.)

LE CRÉDIT D'IMPÔT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Qui peut l'obtenir ? Toute personne fiscalement domiciliée en France peut bénéficier d'un crédit d'impôt.

POUR QUELS VÉHICULES ?

Les GEM nécessitant un permis de conduire (e4, eS et eL)

DANS QUEL CAS L'OBTENIR ?

Le crédit d'impôt est attribué :

- en cas d'achat,
- en cas de location (première souscription d'un contrat avec option d'achat [LOA] ou non, souscrit pour au moins deux ans).

QUEL EST SON MONTANT ?

Il est de 2 000 €. Pour le cas d'une acquisition (achat ou LOA), il est majoré de 50 % (3 000 €) s'il y a dans le même temps destruction d'une voiture particulière immatriculée avant le 1er janvier 1997 *, acquise depuis au moins un an à la date de sa destruction et encore en circulation à cette date.

COMMENT LE PERCEVOIR ?

Lors de la déclaration de revenus, il faut déclarer l'achat du véhicule (dépenses effectuées dans l'année précédant la dé-



DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DE L'ADEME

A retourner à :
MATRA MANUFACTURING & SERVICES
A l'attention de Mlle Florence MARGE
Parc d'activités de la Clef Saint Pierre
Rond-point de l'Epine des Champs
78996 ELANCOURT Cedex

Je soussigné,

Nom ou dénomination sociale : _____

N° SIRET : (si société) _____

Adresse complète : _____

Sollicite l'attribution de l'aide de l'ADEME pour l'acquisition des véhicules électriques suivants :

Marque	Modèle	N° dans la série du type	Date de mise à la route	Immatriculation

Joindre obligatoirement :

(1) copie du certificat d'immatriculation,

(2) copie de la note de facturation,

(3) le cas échéant, lors du financement par un tiers, copie du contrat de financement et une attestation formalisant l'engagement du propriétaire (crédit bailleur...) de répercuter le montant de l'aide de l'ADEME dans le calcul du montant des loyers dus par le preneur.

Fait à _____ le,

Signature